



CONSEIL COMMUNAL
YVORNE

**Procès-verbal de la séance
du Conseil communal d'Yvorne
du 21 novembre 2019 à 20 heures**

Présents : Aepli Serge, Allenbach Tania, Barbay Alain, Bernasconi Christian, Bernasconi Yschelle, Conus Marc André, Crot Jean-Louis, Deladoey Frédéric, Dervev Nicolas, Glauser Claire, Gugelmann Quentin, Hüttenmoser Marc, Isoz Maxime, Kohli Charles-Henri, Maret Jean-Daniel, Minod Ludovic, Morier Yves, Perret Alexandra, Polzer Zuzarte Annette, Suardet Martin, Tabor Diego, Turrian Sébastien, Verdon Stéphane, Wagner Susanna, Wichser Martin

Excusés : Ansermoz Jean-Luc, Benassi Marco, Blanc Pierre-Alain, Bournoud Claude André, Engel Oriane, Lüthi François, Merli Raphaël, Nicolier Danielle, Roux Sébastien, Stalder Guy

Absent : -

M. le Président Christian Bernasconi, ouvre la 23^{ème} séance de la législature 2016-2021. Il salue les Conseillers, la Municipalité in corpore, Mme Josette Lüthi, Boursière, et M. Fabien Cathélaz, Secrétaire municipal. Sont également présents : M. Francis Müller, huissier, et Mme Christelle Détraz Jaquerod, secrétaire du Conseil.

1. Appel

Il ressort de cet appel que : 25 Conseillers sont présents et 10 se sont excusés. Le quorum, qui est de 18, étant atteint, l'Assemblée peut donc valablement délibérer.

2. Lecture de l'ordre du jour

M. le Président Christian Bernasconi lit l'**ordre du jour** qui n'appelle aucune modification et **est accepté à l'unanimité des membres présents.**

3. Adoption du procès-verbal du 9 octobre 2019

Aucune remarque n'est faite et aucune modification n'est demandée. **Le procès-verbal est adopté à la majorité** des membres présents (24 oui, 1 abstention) avec remerciements à la secrétaire.

4. Préavis municipal 08-2019 Budget communal 2020

Ce préavis étant joint à la convocation, les Conseillers ont donc pu en prendre connaissance.

Au nom de la Municipalité, M. le Syndic Edouard Chollet commente le budget 2020 qui *n'a pas trop mauvaise façon* puisqu'il présente un excédent de recettes d'approximativement CHF 80'000.00. Ce résultat a été rendu possible par l'utilisation d'une partie des fonds de réserve pour équilibrer les comptes dits « affectés » c'est-à-dire :

- CHF 43'000.00 pour le budget de l'épuration
- CHF 21'000.00 pour celui des déchets et
- CHF 31'000.00 pour le service des eaux.

Il précise que les comptes affectés sont le tourisme, les déchets, le réseau d'égouts et l'épuration, les abattoirs pour les Communes concernées, la défense incendie ou, pour la partie qui est légalement contraignante, le service des eaux.

M. le Syndic précise que les réserves sont couvertes. A l'analyse des comptes 2018, M. Busset avait fait observer à la Municipalité que le taux de couverture financière des réserves dépassait le 100 % ; il était de 107.73 %. Il confirme donc que les CHF 94'000.00 qui figurent au compte 48 sont bien présents dans les liquidités.

Il faut savoir que les charges figurant à ces trois positions (déchets. égouts/épuration et eaux) ne sont pas couvertes par les recettes. Ce point est problématique puisqu'elles devraient l'être. Des pistes d'économie sont envisagées telles qu'optimiser la manutention des ordures et adapter les taxes donc les règlements.

M. le Syndic ajoute que l'élaboration du budget 2020 s'est, pour la 1^e fois, effectuée selon les priorités par dicastère. Les Municipaux ont fait part de besoins chiffrés ce qui a permis d'évaluer le coût des enjeux, leurs priorités et de lister les incidences financières des choix que la Commune serait amenée à faire ou à ne pas faire, enfin de reporter les investissements les moins urgents.

Le budget présenté à l'Assemblée est donc le résultat d'une priorisation fine des besoins communaux. M. le Syndic Edouard Chollet précise que, jusqu'ici, il était courant d'immobiliser des montants arbitraires dans l'hypothèse qu'ils seraient engagés dans l'année à venir. Aujourd'hui, les montants portés au budget sont affectés à des dépenses concrètes et clairement définies.

La Municipalité va continuer sur la voie de la recherche d'économies et d'optimisation. Chaque mois, des foyers de dépenses superflues sont identifiés comme, par exemple : des abonnements d'entretien devenus inutiles, des abonnements de téléphonie non actualisés, des contrats de fournitures qui sont à double. Le principe est que *tout ce qui n'est pas indispensable est considéré comme superflu*.

Par rapport aux comptes 2018, les factures de charges qui sont qualifiées d'incompressibles sont les factures cantonales et les factures liées à des conventions. Ces dernières sont à la hausse avec :

- CHF 20'000.00 supplémentaires pour les transports publics dus à une meilleure desserte et à une cadence accrue des TPC.
- CHF 26'000.00 de plus pour les écoles.
- CHF 4'000.00 pour le service du feu.
- CHF 1'000.00 pour la protection civile.

Par rapport à 2018 toujours, les factures de charges incompressibles suivantes sont à la baisse :

- CHF 6'000.00 pour la police.
- CHF 35'000.00 pour la facture sociale.

La facture de la péréquation est pratiquement inchangée et celle de la santé publique passe, comme déjà dit à plusieurs reprises, intégralement à la charge du Canton.

Ce qui fait que, par rapport aux comptes 2018 qui est notre dernier exercice de référence, le total des charges tel qu'envisagé baisse de quelques CHF 200'000.00 mais celui des revenus baisse aussi selon l'explication mentionnée au point 2 du préavis.

Pour le total des charges communales non contraignantes, c'est-à-dire celles qui sont sous notre contrôle et qui représentent environ 62 % du total des charges, elles diminuent de CHF 95'000.00 en regard de 2018.

M. le Syndic Edouard Chollet remercie M. Cathélaz et Mme Lüthi de leur présence et de l'établissement du document qui est plus lisible et précis que par le passé. Il est également indiqué que M. Busset a vérifié l'orthodoxie et la sincérité comptable du budget 2020 et qu'il le valide sous l'angle technique.

Finalement, la marge d'autofinancement de la Commune est à un peu plus de CHF 300'000.00 pour un total d'investissements de CHF 1'090'000.00. Sur 100 % cela représente 27.5 % ce qui, selon les indicateurs comptables, est insuffisant. Cela signifie que la grande majorité des investissements devront être largement financés par l'emprunt ce qui contribuera à l'accroissement de l'endettement dans les années à venir. Il n'en reste pas moins indispensable d'effectuer la plupart de ces investissements, en particulier ceux liés à l'approvisionnement en eau.

M. le Syndic Edouard Chollet rappelle que le plan des investissements doit être pris avec une certaine distance parce qu'il n'est qu'indicatif. Les montants ont été esquissés avec une relative précision mais la Municipalité n'est pas toujours maître du calendrier et les choses prennent régulièrement plus de temps que prévu. Il est ainsi possible que ce qui a été prévu en 2020 déborde sur 2021.

M. le Syndic pense avoir donné la philosophie générale et remercie l'Assemblée de son attention.

M. le Président Christian Bernasconi remercie M. le Syndic Edouard Chollet pour cette introduction et propose de passer en revue le budget « poste après poste ». Il encourage l'Assemblée à poser toutes ses questions ou faire part d'éventuelles remarques à tout moment. En effet, ces interventions seront utiles au travail de la Commission des finances qui se chargera du rapport.

Budget par ordre administratif

Les interventions suivantes sont relevées :

1 Administration générale

11 Administration

- 11.3186, 11.3650 et 11.3653 - Mme la Conseillère Suzanna Wagner souhaite savoir quelles sont les économies réalisées dans les assurances, cotisations et dons.
 - Mme Josette Lüthi précise qu'une partie des comptes a été ventilée dans d'autres services. Le 11.3186 s'appelait auparavant Assurances et honoraires. Les comptes ont été séparés pour détailler au mieux les dépenses mais il n'a pas été fait d'économie. Le 11.3650 et le 11.3653 englobent des dons propres alors qu'avant il y avait des subventions au Cartel qui passent maintenant à la rubrique 16.
- 11.3101 – Mme la Conseillère Claire Glauser remarque que l'impression du traditionnel calendrier sera supprimée. Elle demande quelle en est la raison et quelles sont les alternatives retenues pour informer la population du ramassage des cartons, des manifestations, etc.
 - M. le Syndic Edouard Chollet précise que, découlant d'une exigence réglementaire, la Municipalité doit fournir à la population une brochure explicative sur la gestion des déchets. Aussi, un nouveau document beaucoup plus précis a été créé et sera distribué courant décembre.

Le coût de cette brochure s'élevant à un peu moins de CHF 1'000.00 au total contre CHF 7'000.00 pour le calendrier ménager, l'idée est que les informations restantes, relatives pour la plupart à l'agenda des sociétés locales, soient transférées dans l'une des trois éditions du Vuarnéran. Le coût du calendrier ménager représentant 65 % des imprimés de la Commune, il semble financièrement cohérent de renoncer à son impression.

- 11.3091 – Mme la Conseillère Yschelle Bernasconi questionne si une mise à jour du personnel de la voirie est prévue concernant la prévention des accidents.
 - M. le Syndic Edouard Chollet indique que cette rubrique apparaît maintenant noir sur blanc car elle figure dans le cahier des charges des collaboratrices et collaborateurs. La mise à jour continue des connaissances professionnelles du personnel constitue un élément important, voire déterminant, pour la qualité d'une relation de travail. L'entier des frais de formation dont aurait besoin les collaborateurs de la Commune ainsi que la partie sécurité au travail sont compris dans ce compte. Il est précisé que M. Paulo Da Silva serait chargé du volet sécurité au travail ainsi que de former et informer les collaborateurs.
- 11.3102 – Mme la Conseillère Tania Allenbach remarque que le coût du Vuarnéran s'élève à CHF 13'000.00/an pour 3 ou 4 parutions soit CHF 3'250.00/numéro. Elle trouve que ce montant est relativement élevé et demande s'il serait possible d'économiser sur la qualité du papier ou d'autres choses.
 - M. le Syndic Edouard Chollet pense que cette question devrait être plutôt posée à l'imprimeur. Dans les CHF 13'000.00, sont compris des frais rédactionnels ainsi que des frais d'expédition, d'impression et de fourniture. Au vu de la remarque de Mme Allenbach, la Municipalité procédera à un appel d'offres auprès des imprimeurs de la région afin de tenter de faire encore baisser les coûts.

19 Service informatique

- 19.3111 et 19.3156 – M. le Conseiller Stéphane Verdon souhaite avoir des précisions sur la maintenance informatique. Il s'étonne des montants puisque le matériel est neuf. Il souhaite avoir le détail entre l'assistance, les licences et les autres éléments.
 - Pour le 19.3156, M. le Secrétaire municipal Fabien Cathélaç précise que les coûts regroupent les licences pour les applications métier, les programmes MS Office, Adobe Acrobat Pro, des extensions de garantie des serveurs, le logiciel de sauvegarde sur site et la sauvegarde à distance, ainsi que la gestion électronique des documents. Il y a également les coûts liés à une plateforme extranet, l'hébergement des adresses courriel, le photocopieur et l'assistance téléphonique du prestataire informatique.
Pour le 19.3111, sont budgétés l'achat d'un PC portable pour le service des eaux, deux scanners compatibles avec la GED ainsi que du petit matériel.
- 19.3156 – Mme la Conseillère Annette Polzer Zuzarte demande si les coûts liés à la mise à jour de Windows 10 sont prévus dans le budget.
 - M. le Secrétaire municipal Fabien Cathélaç indique que l'administration est déjà sur Windows 10 depuis le début de cette année. La mise à jour a été effectuée lors de l'achat de PC portables pour l'administration. Un ancien poste a également été migré pour le travail au guichet.
- 19.3156 - M. le Conseiller Jean-Daniel Maret remarque que, dans le document explicatif, un autre numéro de compte est indiqué ; à savoir le 19.3104.
 - Mme la Boursière Josette Lüthi confirme que le compte à utiliser est bien le 19.3156.

3 Domaines et bâtiments

35 Bâtiments communaux

- 351.3141 – M. le Conseiller Stéphane Verdon souhaite des détails sur ce compte car, en 2018, le total s'élevait à CHF 53'000.00 et le budget 2020 se monte à CHF 130'000.00.
 - Mme la Boursière Josette Lüthi précise que, pour des raisons de simplification, les charges des comptes 351.31411 et 351.3141 ont été regroupées sous le 351.3141. Il contiendra donc autant l'entretien que les travaux spéciaux, ce que tout le monde peinait à différencier.

- 351.3123 – Mme la Conseillère Suzanna Wagner demande pour quelle raison, avec les nombreux changements d'ampoules effectués, il n'est pas possible de faire des économies.
 - M. le Municipal Michel Weibel indique que si, sur le réseau public, de nombreuses ampoules LED ont été installées, tout n'a pas encore été fait.
- Mme Suzanna Wagner demande sous quel compte se trouve les frais liés à l'étude sur l'assainissement du bâtiment administratif d'environ CHF 70'000.00.
 - Mme la Boursière Josette Lüthi indique qu'il s'agira d'un préavis donc que le montant n'est pas porté au budget.

4 Travaux

42 Service de l'urbanisme

- 42.3011 et 42.3030 – Mme la Conseillère Tania Allenbach remarque une baisse significative des charges et demande quelle en est la raison.
 - Mme la Municipale Isabelle Derégis rappelle que l'engagement d'un collaborateur au service technique n'a pas abouti. Elle ajoute qu'une partie des salaires de M. Cathélaz et de Mme Lüthi est imputée dans ce compte pour leur participation à ces tâches.

43 Routes

- 43.3115 – M. le Conseiller Stéphane Verdon indique que, l'an passé, il avait été question de l'achat d'un véhicule en leasing pour un total de CHF 5'500.00/an. Il demande à quoi correspondent les CHF 1'500.00 supplémentaires.
 - Mme la Boursière Josette Lüthi indique que le leasing s'élève à environ CHF 600.00/mois. La différence résulte dans le fait que l'achat avait été effectué en cours d'année 2018.

451 Autres déchets ménagers

- 451.4342 – M. le Conseiller Stéphane Verdon demande si Produits taxes forfaitaires correspond bien à la taxe ménagère des habitants. Il s'interroge pour quelle raison ce compte se trouve dans Autres déchets ménagers alors qu'il devrait se trouver dans Ordures ménagères.
 - M. le Secrétaire municipal Fabien Cathélaz précise que : le 450 englobe les sacs poubelles et les encombrants qui doivent être financés par la taxe au sac, le 451 concerne toutes les autres catégories de déchets recyclables qui sont financées par la taxe forfaitaire facturée aux habitants, le 452 finalement concerne les déchets des poubelles publiques et est le seul compte qui peut être financé par l'impôt.

46 Réseaux d'égouts, d'épuration

- M. le Conseiller Stéphane Verdon se référant au préavis 01-2019 sur la STEP régionale : il a été parlé d'une charge pour la Commune de CHF 95'000.00/an pour la période 2020-2023. Il se demande si nous avons eu d'autres nouvelles sur ces charges et si elles ont été reportées dans un compte de la rubrique 46.
 - M. le Municipal Eric Minod répond que, dans le compte 46.3185, CHF 20'000.00 couvrent les frais de l'AERA pour 2019-2020.
- 46.3011 - Mme la Conseillère Tania Allenbach remarque une baisse des charges relatives au personnel et se questionne sur la raison. Est-ce qu'il y a eu une suppression de poste ou une baisse de salaire ?
 - Mme la Boursière Josette Lüthi indique qu'il n'y a pas eu de baisse de salaire et que le personnel n'a pas changé. Elle précise que, là aussi, les montants ont été ventilés différemment puisqu'une partie du travail du technicien communal aurait été imputée au service des eaux en cas d'engagement. La nouvelle ventilation correspond au plus près à la réalité du terrain.
 - M. le Secrétaire Fabien Cathélaz indique que, dans le budget par nature, il ressort que la masse salariale est en légère augmentation en raison de l'introduction de la nouvelle politique salariale et du règlement du personnel.

5 Instruction publique et cultes

51 Enseignement primaire

- 51.35221 – Mme la Conseillère Tania Allenbach demande si l'augmentation de la participation à l'enseignement - Aigle est consécutive à l'engagement d'un éducateur ou si cela est lié à l'augmentation du nombre d'élèves d'Yverne.
 - Mme la Municipale Marie-Hélène Frutschi répond que cela est dû au fait que l'école est complètement gratuite. Tous les camps de ski, sorties au théâtre ou courses d'école sont dorénavant pris en charge par les Communes et le Canton.
- Mme la Conseillère Claire Glauser demande si une restriction du nombre de sorties a dû être effectuée.
 - Mme la Municipale Marie-Hélène Frutschi indique que, pour l'instant, cette question est encore à l'étude auprès de la Direction des écoles. Pour les sorties à ski des classes d'Yverne, elle confirme que la Commune prend les frais à sa charge.

58 Temples et cultes

- Mme la Conseillère Claire Glauser questionne sur la grande diminution de charges à cette rubrique.
 - M. le Syndic Edouard Chollet répond que, dans le budget 2019, il y avait les travaux relatifs aux cloches. Pour 2019, la Municipalité propose de supprimer la rémunération forfaitaire du marguillier au profit d'un montant horaire.

6 Police

60 Administration

- 60.3116 – M. le Conseiller Stéphane Verdon demande quels sont les éléments complémentaires après la pose de potelets et de marquages aux Rennauds.
 - M. le Municipal Michel Weibel indique qu'il y a toujours à faire. Dans la plaine, une grande partie des signaux ne sont plus adaptés et ne sont quasiment plus visibles. Il y aura aussi les Maisons Neuves où il faudra modifier le mode de parage.
 - M. le Syndic Edouard Chollet complète en indiquant qu'avant cela il faudra également redéfinir l'espace du parking de la Couronne.

7 Sécurité sociale

72 Prévoyance sociale cantonale

- 72.35151 – M. le Conseiller Stéphane Verdon demande quelle sera la part allouée à l'ARASAPE sur le total des CHF 277'000.00.
 - Mme la Municipale Isabelle Derégis précise que l'Assemblée générale s'est tenue quelques heures auparavant. Elle indique que les CHF 277'000.00 budgétés sont dans la cible puisque le budget global de l'Accueil de jour se monte à CHF 241'000.00. A cela, viendront s'ajouter pour 2019, un dépassement de budget d'environ CHF 650'000.00 pour les charges sociales oubliées, dont la part d'Yverne se monte approximativement à CHF 20'000.00. Mme Derégis informe qu'une motion a été votée ce soir pour qu'un audit autant financier que sur la gouvernance et le fonctionnement de l'ARASAPE soit fait. Le coût y relatif n'est pas encore connu mais sera compris dans les CHF 277'000.00.
- Sur le même point, Mme Suzanna Wagner questionne si une analyse de l'impact de l'augmentation des charges de l'accueil de jour par rapport au point d'impôt a été effectuée. Elle sait que dans le texte, il est relevé que les familles ont moins d'argent mais est-il encore possible de parler d'économie - en terme de processus économique - d'avoir des familles dont les parents puissent travailler et avoir des systèmes de garde.
 - M. le Syndic Edouard Chollet aimerait avoir une réponse précise à cette question, mais il s'avère que les détails relatifs aux bénéficiaires de ces prestations sont soumis à la protection des données. L'objet de la demande n'est pas de surveiller les parents, mais de s'assurer que les montants versés par la Commune correspondent bel et bien au volume de prestations qu'ils sollicitent, eu égard en particulier à la partie publique du financement qui est requise de la part de la collectivité.

8 Services industriels

82 Service électrique

- 82.3657 – M. le Conseil Stéphane Verdon se réjouit de l'augmentation des subventions. Pourtant, il s'étonne car, en tant que membre de cette Commission, il dénombre peut de demandes. Est-il prévu de réviser le barème d'attribution des subventions ?
 - Mme la Municipale Isabelle Derégis rappelle qu'il y a deux éléments : l'émolument pour l'usage du sol communal et la taxe spécifique que les Communes peuvent prélever sur l'énergie, ce que fait la Commune d'Yvorne, et dont le revenu s'élève à environ CHF 35'000.00. Cette somme doit être utilisée pour soutenir des énergies renouvelables, l'éclairage public, l'efficacité énergétique et le développement durable. Il est vrai qu'il est prévu de revoir le règlement en début d'année 2020 et notamment l'attribution des subventions. La Commune peut également bénéficier de ce montant pour ses propres projets.
- Mme la Conseillère Suzanna Wagner rebondit sur ce point en relevant que les ampoules des bâtiments pourront être changées grâce à cette subvention.
 - Mme Derégis précise que nous parlons ici d'éclairage public et non de l'éclairage des bâtiments communaux.

En l'absence d'autre question, M. le Président Christian Bernasconi indique que le budget 2020 de la Commune d'Yvorne prévoit :

- un total de charges de CHF 5'548'869.25
- un total de revenus de CHF 5'627'989.25
- pour un excédent de revenus de CHF 79'120.00.

Concernant le préavis, M. le Conseiller Jean-Louis Crot demande pour quelle raison l'Assemblée doit voter sur le budget 2020 du SDIS Chablais mais pas pour les écoles. Il souhaite qu'on lui explique la différence entre les deux sujets.

- M. le Secrétaire municipal Fabien Cathélaz indique que le point 2 des conclusions du préavis demande justement à l'Assemblée d'adopter le budget 2020 de l'entente intercommunale d'Aigle-Yvorne-Corbeyrier relative aux écoles.

Budget par nature

Nous passons au budget par nature pour lequel les questions suivantes ont été posées :

314 Entret. immeubles, routes, etc

- 351.31411 – Mme Tania Allenbach demande si la réfection des vestiaires du terrain de foot est bien incluse dans le compte Entretiens de bâtiments, travaux spéciaux.
 - M. le Président Christian Bernasconi précise que ces comptes ont déjà été vus avant et que le 351.31411 a été englobé dans le 351.3141 pour un total de CHF 130'000.00.
 - M. le Secrétaire municipal Fabien Cathélaz rappelle que les montants votés par préavis ne figurent pas dans les budgets.

Plan des investissements

En l'absence d'autre question sur le budget par nature, nous passons au plan des investissements en nous concentrant sur ce qui est prévu pour 2020 soit un total de CHF 1'112'000.00.

- Mme la Conseillère Tania Allenbach demande si le réaménagement de la Place du Torrent prévu en 2022 ne serait pas prioritaire sur le remplacement de l'éclairage public du Boulevard prévu pour 2020.

- M. le Syndic Edouard Chollet indique que la Municipalité reçoit régulièrement des plaintes quant à l'éclairage déficient, voire absent, du trottoir du Boulevard. Un grand nombre d'ampoules sont fichues, l'étanchéité du système est défaillante créant un sentiment d'insécurité selon l'heure sans compter des risques de chute puisque l'obscurité est presque totale par endroits. Ce dossier traînant en longueur, il est prioritaire pour la Municipalité d'effectuer ces travaux pour le bien-être des piétons.
- M. le Conseiller Jean-Louis Crot remarque qu'un montant de CHF 70'000.00 pour l'étude de l'assainissement du bâtiment de La Grappe est prévu en 2020 mais qu'aucune somme n'est allouée pour les travaux qui s'ensuivront.
 - M. le Syndic Edouard Chollet indique que l'étude permettra justement d'étayer les montants à prévoir.
- M. le Conseiller Sébastien Turrian souhaite savoir si le marquage aux Maisons Neuves est prévu et, le cas échéant, dans quel délai.
 - Mme la Municipale Isabelle Derégis indique que le marquage aux Maisons Neuves est en discussion actuellement. S'il n'existe pas de solution miracle, idéalement, avant de mettre en place beaucoup de restrictions, il faudrait pouvoir proposer une solution à la population. Le bureau de stationnement recherche encore un certain nombre d'alternatives. Des mesures seront prises prochainement mais il n'y aura pas de création d'un grand parking ; ces mesures se limitant essentiellement à du marquage et à l'installation de ralentisseurs. Elle rappelle que la Commune ne dispose pas de terrain à cet endroit ce qui limite les possibilités. Dans le cadre de la révision du plan d'affectation, la Municipalité imagine des zones où des parkings pourraient être créés mais il s'agit de projets futurs dont la réaction du Canton est inconnue pour le moment.
 - M. le Syndic Edouard Chollet rassure l'Assemblée : Les Maisons Neuves n'ont pas été abandonnées. Il rappelle la complexité des lieux *avec différents secteurs, différents tronçons et un col au sommet...* Il rejoint la question de Mme la Conseillère Tania Allenbach pour le réaménagement de la Place du Torrent qui permettrait la création d'un certain nombre de places de parc à même de couvrir une bonne partie du problème de stationnement constaté, de nuit surtout, lequel ne portant guère que sur une vingtaine de voitures. A savoir que, du côté de la Couronne, il serait possible d'optimiser le stationnement et de gagner là aussi quelques places. Rappel est fait de l'impossibilité de trouver une solution intégrale au problème, sauf à admettre que l'automobiliste peut aussi faire quelques pas pour apporter sa contribution. La Municipalité n'exclut pas pour autant de trouver des solutions sur le domaine privé. Elle remettra cet ouvrage sur le métier dans le courant du mois de janvier 2020.

Budgets intercommunaux

Le budget intercommunal des écoles suscite les interrogations suivantes :

5 Instruction publique et cultes

501 Administration générale des écoles

- Mme la Conseillère Suzanna Wagner demande si le salaire de l'éducateur est calculé au prorata du nombre d'élèves.
 - Mme la Boursière Josette Lüthi indique que les chiffres présentés sont un extrait du budget de la Commune d'Aigle. Le document est donc soumis à l'Assemblée à titre informatif sans que nous n'ayons le détail relatif à ces chiffres.
 - M. le Secrétaire municipal Fabien Cathélaz rappelle que les écoles et le SDIS Chablais sont une entente intercommunale et fonctionnent via une convention. Dès le moment où ils n'ont pas leurs organes propres soit un Comité de Direction et un Conseil intercommunal, c'est aux Communes partenaires d'adopter le budget. Le document proposé englobe le budget global des écoles tel que présenté pour la Commune d'Aigle, la part d'Yverne se trouvant dans les comptes vus précédemment soit sous la rubrique 5.
- M. le Président Christian Bernasconi comprend donc que ce budget doit être adopté par le Conseil communal sans qu'aucune modification ne puisse y être apportée.
 - M. le Secrétaire municipal Fabien Cathélaz confirme cet état de fait en l'état.

520 Enseignement spécialisé

- M. le Conseiller Jean-Louis Crot remarque qu'il n'y a plus de montant alloué pour l'enseignement spécialisé.
 - M. le Secrétaire municipal Fabien Cathélaz indique qu'au vu de l'intitulé des comptes, cette rubrique ne concernerait à priori que la Commune d'Aigle.

En l'absence d'autre question, M. le Président Christian Bernasconi **clôt la discussion** et soumet le préavis 08-2019 à la Commission des finances pour étude et rapport lors du prochain Conseil.

5. Préavis municipal 09-2019

Demande de crédit d'étude pour la protection de la zone Châble Rouge-Pré de l'Oie

Ce préavis étant joint à la convocation, les Conseillers ont donc pu en prendre connaissance.

Au nom de la Municipalité, M. le Municipal Alain Bassang communique les éléments suivants en complément des informations détaillées figurant dans le préavis.

Suite à l'élaboration des cartes des dangers naturels, la Commune doit sécuriser la zone dont il est question en vertu des directives cantonales découlant des dites cartes. Comme indiqué dans le préavis, le Canton ne souhaite plus attendre pour protéger la route cantonale compte-tenu du danger avéré de chutes de pierres et d'éboulements. Des événements se sont déjà produits, heureusement sans trop de dégâts matériels et sans porter atteinte aux personnes. Le fait de mener ce dossier en collaboration avec l'Etat nous apporte plusieurs avantages :

- a) *nous pourrions bénéficier des compétences techniques des deux ingénieurs de l'Etat qui collaborent étroitement et qui pourront nous accompagner durant tous les travaux.*
- b) *les 5 digues pourront être réalisées en parallèle ce qui permet non seulement de réaliser une économie financière mais s'avère également intéressant en terme de développement durable de par la limitation du nombre de transport grâce à la réutilisation des matériaux terreux ou pierreux directement récupérés sur le site.*

Le montant de CHF 200'000.00 est le maximum que la Commune pourrait devoir supporter. De cette somme devront être déduites la participation de la DGMR et les subventions. L'étude permettra de définir les parts exactes à charge de chacun des intervenants selon l'importance des sites à protéger et des mesures à prendre. Les demandes de subventionnement seront faites dans le cadre de l'étude.

Mme Isabelle Derégis et moi-même restons à votre disposition pour tout complément d'information.

M. le Président Christian Bernasconi remercie M. le Municipal Alain Bassang pour ces précisions. Il ouvre la discussion.

Concernant les apurements des frais engagés entre 2012 et 2018 ainsi qu'entre 2014 et 2018, M. le Conseiller Martin Suardet demande si ces éléments pourront être utilisés pour les prochains travaux ou est-ce que c'est totalement autre chose et que nous devons repartir sur d'autres pistes.

- M. le Municipal Alain Bassang précise que les premiers blocs sont tombés en 2011. Depuis lors, un certain nombre d'études en lien avec les chutes de pierres ont été financées par l'Etat dans l'optique de la protection de la route cantonale puis la Commune a demandé une étude complémentaire sur les éboulements. Les sommes avancées depuis 2012 ont été intégrées dans le préavis dans le but de pouvoir obtenir des subventions sur ce qui a été déjà réalisé afin d'alléger la facture finale.

M. Jean-Louis Crot remarque que la parcelle no 134 est actuellement affectée en zone de sports et loisirs. Après la construction de la digue, elle sera affectée en zone artisanale. Est-ce *un jeu de la Municipalité* et est-on sûrs que ce changement d'affectation pourra avoir lieu ?

- Mme la Municipale Isabelle Derégis confirme l'affectation actuelle de la zone. Des démarches ont déjà été entreprises pour changer cette zone en zone d'activité artisanale. Aujourd'hui, le Canton s'attaque aussi à la gestion des zones d'activité en général et pour que l'on puisse développer une zone d'activité artisanale, un organe de gestion régional doit se mettre en place et faire un bilan des zones existantes et de ce qui peut encore être développer. A ce jour, cet organe n'existe pas et il subsiste dès lors une incertitude sur ce changement d'affectation.

Dans tous les cas, une digue devra être construite à cet endroit. Le but de la Municipalité est de protéger la route cantonale et le secteur. La construction de l'ouvrage n'est pas la même s'il n'y a que la route à protéger. En outre, si la zone n'est pas protégée, ce terrain sera figé dans l'avenir et aucun développement n'y sera plus possible même dans son affectation actuelle.

M. Stéphane Verdon souhaite connaître, dans les offres rentrées, quelle sera l'importance des coûts des travaux.

- M. le Municipal Alain Bassang précise que ce montant figure dans le plan d'investissements soit CHF 370'000.00. A savoir que cette somme dépendra des résultats de l'étude complémentaire.

En l'absence de remarques et questions supplémentaires, M. le Président Christian Bernasconi **clôt la discussion** et soumet ce préavis à la Commission des finances pour étude et rapport lors de la prochaine séance du Conseil.

6. Communications du bureau

M. le Président Christian Bernasconi recommande de participer activement aux nombreuses manifestations organisées par les sociétés locales qui font vivre notre village et, plus particulièrement, les fenêtres de l'Avent. Les détails sont disponibles sur le calendrier du Cartel.

La prochaine séance du Conseil est prévue le jeudi 12 décembre 2019 à 20 heures à la Grappe. Elle sera précédée de la traditionnelle fenêtre de l'Avent du Conseil qui se tiendra à l'extérieur du bâtiment. A la fin de la séance du Conseil, l'Assemblée est cordialement invitée par la Municipalité à partager une choucroute.

7. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Michel Weibel nous fait un retour sur les travaux effectués sur le clocher de l'église. Suite à un contrôle, il s'est avéré que les cloches étaient devenues presque dangereuses car elles n'étaient plus fixées au joug et il y avait du jeu entre le joug et les cloches. Des réparations ont dû être faites urgemment et ont pris un peu plus de temps que prévu car, lors du démontage de la petite cloche, il a été constaté qu'un des jougs était fendu en deux parties. Pour la remise en fonction des cloches, la Municipalité a décidé de ne faire sonner qu'une fois les heures et les demi-heures afin de préserver le voisinage.

- Sur ce dernier point et au nom des voisins, Mme la Conseillère Tania Allenbach remercie la Municipalité.

M. le Municipal Michel Weibel indique également que l'éclairage a été réparé et que, dès ce soir, les lumières seront éteintes la nuit pour des raisons d'économie d'énergie. Ce point devrait ravir M. le Conseiller Marc Hüttenmoser.

- M. le Syndic Edouard Chollet précise à Mme la Conseillère Tania Allenbach que la décision de ne faire sonner qu'une fois aux heures et demi-heures suscite autant de satisfaction que d'insatisfaction. Il indique également que le battant de la cloche a été changé et réalisé dans un métal plus tendre afin de ne pas endommager le bronze de la cloche. Un article consacré à ces travaux paraîtra en début d'année dans le Vuargnéran.

M. le Syndic Edouard Chollet fait une annonce à l'Assemblée. Le titre est : Découverte d'irrégularités comptables dans la Commune d'Yvorne. Il nous la lit telle qu'elle est rédigée. *En référence à l'intitulé « Une enquête a été ouverte après la découverte d'irrégularités comptables dans la Commune d'Yvorne », les parties informent qu'elles ont trouvé un accord étant précisé que le total des factures litigieuses a été remboursé et que la Commune a accepté de se désintéresser de la poursuite de la procédure susmentionnée. Aucun autre renseignement ne sera donné par la Municipalité sur ce dossier.*

8. Divers et propositions individuelles

Mme la Conseillère Claire Glauser questionne sur les travaux effectués sur la montée de la Croix. Lors du dernier Conseil, il avait été dit que les travaux seraient terminés pour ce soir et ce n'est pas le cas.

- M. le Municipal Jacques-Henri Müller regrette le manque de sérieux de l'entreprise chargée de la réparation des lignes téléphoniques. Malgré de nombreuses relances, il semble qu'un nouveau courrier doit être envoyé.
 - Mme la Conseillère Claire Glauser demande si, dans ce cas, il serait possible de déplacer le matériel sur l'autre côté de la route afin de libérer le trottoir pour les enfants.
 - M. Müller répond que cela serait jouable mais impliquera pour les automobilistes de serrer contre le trottoir. De plus, les cônes sont nécessaires pour signaler les plaques en acier. Il confirme que *le mieux sera fait.*

Mme la Conseillère Tania Allenbach a une question concernant les jetons de présence. En effet, elle constate que les commissions ne reçoivent pas de jetons de présence alors que le Conseil communal oui. Elle se questionne sur l'énorme charge de travail à laquelle la Commission des finances va faire face d'ici à la prochaine séance et se demande s'il est possible de changer cette habitude.

- M. le Secrétaire municipal Fabien Cathélaz indique que normalement le Conseil communal doit voter deux préavis en début de législature :
 - le premier émane du bureau du Conseil – c'est le seul cas où il peut en déposer un – et fixe les éventuelles indemnités des Commissions, du Président, de l'huissier et de la secrétaire ainsi que les jetons de présences des Conseillers.
 - le second est déposé par la Municipalité et vise à fixer ses indemnités.M. Cathélaz indique que, à sa connaissance, cela n'a jamais été fait à Yvorne. Il serait donc judicieux d'y penser pour la prochaine législature.

Mme la Conseillère Suzanna Wagner, revenant sur la discussion au sujet des Maisons Neuves, demande s'il est envisageable que les habitants du quartier soient joints aux réflexions de la Municipalité.

- M. le Syndic Edouard Chollet prend note de la demande. La Municipalité y donnera la suite qu'elle jugera opportune.

Mme la Conseillère Claire Glauser demande si la Municipalité effectue toujours des séances extra muros.

- M. le Syndic Edouard Chollet répond par l'affirmative. En effet, si ce type de séances se poursuit, il a été décidé d'en limiter le nombre en raison du peu de succès rencontré. En effet, lors de la dernière séance à Vers-la-Cour, il y avait plus de municipaux que de citoyens présents ce qui a quelque peu démotivé nos élus. Pourtant, la Municipalité estime qu'il s'agit d'une bonne manière d'entendre les riverains sur les problématiques qui sont propres à leur quartier.
M. le Syndic précise également qu'il n'est pas toujours aisé de trouver des habitants disposés à accueillir ces séances là où la Commune ne dispose pas de local ad hoc.

- Mme Suzanna Wagner suggère de tenir compte du fait que les gens travaillent. Personnellement, elle aurait beaucoup de plaisir à accueillir la Municipalité mais les horaires de son activité professionnelle ne sont pas compatibles avec ceux des séances de la Municipalité.
 - M. le Syndic Edouard Chollet comprend la remarque de Mme Wagner. Cependant, ce problème sera le même pour d'autres personnes, à d'autres dates et à d'autres horaires. Il lui semble donc impossible de satisfaire chaque citoyen et que la solution idéale n'existe pas.
- Mme la Conseillère Yschelle Bernasconi souhaite avoir des précisions sur l'invitation adressée à la population. Elle indique que, lors de l'organisation de la séance extra muros à Vers-Morey et Vers-Monthey, l'invitation n'avait été adressée qu'aux membres masculins des familles. Elle suggère d'adresser l'invitation à Monsieur et Madame pour que chaque membre se sente concerné.
 - M. le Secrétaire municipal Fabien Cathélaz indique que, effectivement, lors de son 1^{er} envoi de ces invitations, il avait privilégié la version économique en n'imprimant qu'une invitation par ménage. Le système informatique prévoit un interlocuteur de ménage qui, par défaut, est l'homme, sauf si la femme était déjà enregistrée seule auparavant. Il y a donc eu également des invitations adressées aux dames, sans mention de monsieur dans l'adresse. Vu les réactions que ce courrier avait suscitées, dorénavant, l'administration communale édite une invitation pour Monsieur et une seconde pour Madame ; invitations qui sont regroupées dans la mesure du possible dans la même enveloppe. Mais pour les couples qui ne portent pas le même nom, il se peut que deux enveloppes soient envoyées puisqu'on ne connaît pas tout le monde.

Au sujet des factures litigieuses, M. le Conseiller Stéphane Verdon se réjouit qu'une issue ait pu être trouvée. Il se questionne sur le dégât d'image que cette affaire a pu causer à la Commune. Il se demande s'il ne serait pas judicieux de communiquer sur l'accord trouvé afin de clore définitivement cette affaire et faire table rase du passé.

- M. le Syndic Edouard Chollet indique que, au moment où il a fait son annonce, elle était précisément envoyée simultanément à Radio Chablais, au Régional et à 24 Heures. Il répète qu'aucune autre information ne peut être communiquée.

Il n'y a plus d'intervention.

M. le Président Christian Bernasconi remercie l'Assemblée ainsi que la Municipalité, Mme Lüthi, M. Cathélaz, Mme Détraz Jaquerod, M. Müller et le public pour leur présence.

Il espère que la nouvelle configuration de la salle avec la mise en place de tables a convenu à l'Assemblée.

M. le Président Christian Bernasconi clôt la séance à 21 heures 40.

Le président :

La secrétaire :

Christian Bernasconi

Christelle Détraz Jaquerod